

Concours

ouvert à tous

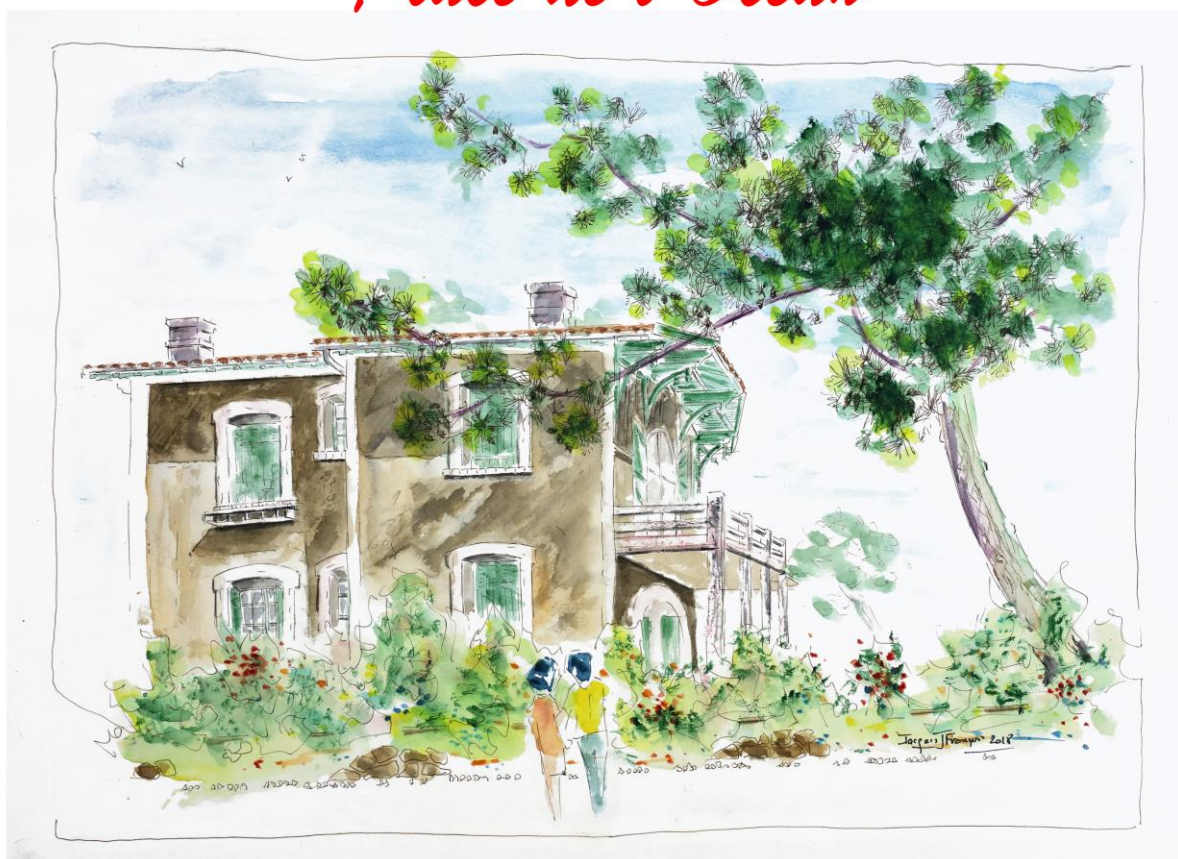
Organisé par le **Syndicat d'Initiative** - Partenaire du **Forum de l'environnement**

Artistes dans la ville

Peinture et Créations

Saint-Palais-sur-Mer

Place de l'Océan



Samedi 3 Juillet 2021

Règlement et inscription :

Office du Tourisme de Saint-Palais-sur-Mer : 1, Avenue de la République

Téléchargement du règlement-inscription sur le site de la Mairie : www-stpalaisurmer.fr

Pour tous renseignements complémentaires : Syndicat d'Initiative de Saint-Palais-sur-Mer

Jakline tél: 06 18 32 09 54 / jakline706@gmail.com



Artistes dans la ville

Peinture et Créations

Place de l'Océan à St-Palais-Sur-Mer

CONCOURS le samedi 03 Juillet 2021

FICHE D'INSCRIPTION

La fiche d'inscription devra être complétée, envoyée ou déposée à l'Office du Tourisme pour le Syndicat-d'Initiative de St-Palais-s-Mer - Concours - Artistes dans la Ville - 1, avenue de la République 17420 Saint-Palais-sur-Mer où déposée le jour du concours au PODIUM ORGANISATION LE SAMEDI 03 Juillet 2021, à partir de 8h30

Prénom :

Nom :

Pseudonyme éventuel :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours de Peinture et Créations 2021 et l'accepte dans son intégralité.

Fait à le

Signature du candidat précédée de la mention «lu et approuvé»

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné (e)

Prénom.....Nom.....

Adresse :

Parent ou tuteur légal de : autorise mon enfant mineur à participer au concours de Peinture et Créations 2021 organisé par le Syndicat d'Initiative de SAINT-PALAIS-SUR-MER et j'accepte le règlement dans son intégralité.

Fait à le Signature du responsable précédée de la mention «lu et approuvé»

Artistes dans la ville

REGLEMENT du CONCOURS de PEINTURE ET CREATIONS organisé par le Syndicat d'Initiative de Saint-Palais-Sur-Mer - Partenaire du Forum de l'environnement - où les ŒUVRES PRIMEES seront exposées le samedi 3/07 à partir de 18h45

Article 1 - Ce concours a exclusivement pour thème St-Palais-Sur-Mer : son architecture, son patrimoine naturel...

Vous êtes libre de peindre : sur le « Motif » ou d'après photos, cartes postales...Il se déroulera en PUBLIC, place de l'Océan de St-Palais-sur-Mer.

LES ARTISTES ayant obtenu LE PREMIER PRIX les années précédentes seront HORS CONCOURS pendant 3 ans mais ELIGIBLES au PRIX du PUBLIC .

Article 2 - L'inscription à ce concours est **gratuite**. Il est ouvert à toute personne passionnée par les ARTS PLASTIQUES en général : peinture toutes techniques et toutes créations ...

Ce concours comporte toutes catégories de participants :

Adultes et Jeunes à partir de 10 ans

Pour participer, les candidats devront s'inscrire par correspondance à l'aide de la **fiche d'inscription jointe ou sur place le jour du concours SAMEDI 03 JUILLET de 8h30 à 9h30**

Article 3 - Pour les Peintres, tous les supports (papier, toile, carton, bois) sont acceptés. Toutes les techniques sont également admises : huile, aquarelle, acrylique, pastel, mine de plomb, fusain...

L'œuvre sera réalisée dans le temps imparti : 8h30 / 16h le jour du concours.

Chaque Artiste doit se munir de son propre matériel (chevalet, parasol...) chaises disponibles sur place.

Article 4 : Tous les Artistes sont invités à se présenter au **PODIUM ORGANISATION** le samedi 03 juillet 2021 à partir de **8 h 30**

Les Peintres doivent faire tamponner leur support. Les Créateurs devront se présenter au **podium « organisation »**

TOUTES LES ŒUVRES DOIVENT IMPERATIVEMENT ETRE CREEES SUR PLACE

Article 5 :

A l'issue de la journée, **16h au plus tard**, les créations seront arrêtées pour être soumises **sur place** à la délibération du Jury.

Article 6 :

A partir de 16h, le Jury se réunira en vue de sélectionner les œuvres selon 3 critères d'appréciation (**composition, maîtrise de la technique, créativité**), ensuite il procédera à la **proclamation des résultats à 18h. Une urne sera mise à la disposition du Public afin qu'il puisse voter de 16 h à 18 h (résultat le dimanche soir).**

Article 7

1^{er} Prix du Syndicat d'Initiative de Saint-Palais-sur-Mer : 200€

Prix de la ville de Saint-Palais-sur-Mer : 150€

Prix du Forum de l'environnement : 100€

Prix Jeunesse et Prix créativité

Prix du Public : Bons d'Achats : Arts et Maison et Bureau Vallée

Le CONCOURS sera **doté de 600 €**

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 8

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou œuvre endommagée dans le cadre de la manifestation.

Article 9

L'organisateur se réserve la possibilité de publier dans les revues à but non lucratif des reproductions des œuvres primées sans que cela puisse entraîner de paiement de droits d'auteurs.

Artistes dans la Ville

ARTICLE 10

LE DIMANCHE 04 JUILLET 2021 de 9h30 à 18h30

Toutes les œuvres seront exposées à

la salle des fêtes

de SAINT-PALAIS-SUR-MER

Chaque Artiste devra apporter sa création à la salle des fêtes le samedi pour l'exposition du dimanche 04 juillet et devra impérativement récupérer son œuvre

Le dimanche 04 Juillet à 18 h 30

IMPORTANT

En cas de mauvais temps :

LE CONCOURS NE SERA PAS ANNULÉ

L'organisation sera transférée dans la salle des Fêtes de Saint-Palais-sur-Mer.

Chaque Artiste pourra travailler sur photos personnelles ou cartes postales impérativement de St-Palais-sur-Mer

Pour tous renseignements complémentaires : s'adresser au Syndicat d'Initiative :

Jakline : Tél 06 18 32 09 54

jakline706@gmail.com

Possibilité de télécharger le bulletin d'inscription sur le site de la Mairie :

www-stpalaisurmer.fr